été de transmettre aux peuples asiatiques, au nom de la population et du gouvernement canadien, un message d'amitié et de bonne entente. Notre ambassadeur de la paix a rencontré chez tous les peuples qu'il a visités une attitude de respect et d'amitié pour le peuple canadien. Les représentants, les ingénieurs, les experts versés en médecine, en santé publique et en éducation, que nous avons envoyés dans ces pays, ont contribué largement à améliorer les conditions et manières de vivre de ces peuples.

Le discours du trône préconise la présentation d'une mesure, au cours de la présente session, visant à recommander l'établissement d'un comité sénatorial sur l'agriculture. Nous, des provinces de l'Est, entrevoyons par cette attitude du Gouvernement une mesure pleine de promesses pour l'avenir. Il n'y a aucun doute qu'une diminution graduelle des revenus de l'agriculture constituerait une menace au maintien de notre économie, en général. Nous ne doutons pas que les changements et modifications survenus depuis quelques années dans l'agriculture sont appelés à jouer un rôle prédominant dans la marche progressive de la mise en valeur industrielle de la nation. Les changements qui se produisent, tant sur le marché domestique que sur les marchés étrangers, exigent essentiellement une adaptation toute nouvelle qui tendra à reviser les mesures employées jusqu'à maintenant, aussi bien en ce qui concerne la consommation que les méthodes de production. Nous ne pouvons ignorer cependant que, durant l'année qui vient de s'écouler, les revenus agricoles ont atteint un sommet sans précédent dans notre histoire.

Nous espérons que ce comité, qui aura comme fin de contribuer d'une façon efficace à l'accroissement de la production agricole et des revenus de ceux qui s'y adonnent, profitera de l'occasion pour étudier d'une façon approfondie la situation et les conditions particulières des provinces de l'Est. Nos fermiers, nos agriculteurs du Nouveau-Brunswick, et surtout ceux qui habitent les régions situées plus au nord, reconnaissent qu'il leur est devenu impossible de progresser,-et j'oserais même dire de subsister,-à moins d'une aide financière tangible leur permettant d'améliorer ou d'adapter leur système à l'expansion et à la tournure plus moderne des autres industries. Ceux-ci reconnaissent, à bon droit, que le règlement ou même l'interprétation de la Loi des prêts aux fermiers n'est pas susceptible de leur accorder la juste part des prêts à laquelle ils auraient droit. Nous espérons que le comité proposé par cette nouvelle mesure saura profiter de son autorité ou de ses prérogatives pour étudier à fond ce problème

d'une importance sans égale pour le développement efficace de l'agriculture dans notre région.

Le peuple canadien tout entier s'est réjoui de l'énoncé qu'a fait notre premier ministre, le 12 novembre dernier, au cours de son discours à la conférence nationale sur l'enseignement supérieur. L'établissement au Canada d'un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales, comme on l'a préconisé dans le discours du trône, et ce conformément aux recommandations du rapport de la Commission Massey, aura pour effet d'encourager et d'aider les organismes bénévoles s'occupant des arts, des humanités et des sciences sociales, en même temps que de faciliter nos relations culturelles avec les pays étrangers. Toujours en conformité avec ce rapport, le Gouvernement a l'intention de présenter une mesure qui tendrait à ajouter une autre fonction importante à ce Conseil des arts. Au fait, l'adoption par la Chambre, ou plutôt par le Parlement, d'un autre crédit de 50 millions de dollars, qui serait remis au Conseil et distribué sur une période de 10 ans, aiderait à combler le besoin pressant d'immobilisations auquel doivent faire face nos universités canadiennes.

Grâce à l'initiative privée et à une politique nationale appropriée, nous avons atteint un niveau de prospérité économique sans précédent dans notre histoire. Le gouvernement canadien se rend compte que notre progrès culturel doit connaître un essor égal à celui dont est témoin le domaine économique. C'est le devoir de l'État de seconder par une assistance financière,—mais sans vouloir la maîtriser, bien entendu,—l'initiative privée qui veille au développement de notre culture nationale.

De concert avec la grande majorité de nos universités canadiennes, je me réjouis de la décision qu'a prise notre gouvernement de recommander au Parlement, durant la présente session, que les subventions fédérales annuelles aux universités soient doublées. Vivant dans une province anglocanadienne et faisant partie d'une minorité française, je reconnais que cette décision franche et courageuse de notre Gouvernement aura des répercussions importantes pour l'avenir de notre jeunesse et le développement de notre vie nationale.

Il y a, dans mon comté, l'université du Sacré-Cœur, laquelle est dirigée par la Congrégation des pères Eudistes. Ce que l'Acadie, le Nouveau-Brunswick et enfin mon comté de Gloucester doivent à ces éducateurs, qui depuis plus d'un demi-siècle dépensent leur vie et leurs talents au service de notre jeunesse, et ce sans aucune rémunération, personne ne pourra jamais le calculer. Nous